



Mise à jour : Février 2024

Préambule

Créée en 1990 à l'initiative de l'Association française de psychiatrie (AFP), la Semaine d'information sur la santé mentale avait pour objectif de « *mettre la psychiatrie et la santé mentale au centre de l'attention citoyenne autour d'un projet de prévention précoce : en parler tôt pour en parler à temps* »¹. La SISM s'est ensuite développée au fil des ans, grâce à la participation croissante des associations d'usagers et de familles, partenaires privilégiés de cet événement.

Face à son succès grandissant, LA SISM est devenue LES SISM en 2014. L'événement se déroule désormais pendant deux semaines. Au mois de mars jusqu'en 2020, puis au mois d'octobre depuis 2021.

Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) sont LE moment privilégié pour promouvoir la santé mentale partout en France métropolitaine et ultramarine.

Chaque année, les SISM sont l'occasion de construire des projets en partenariat, de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population et de faire changer les regards.

Les thèmes abordés depuis plus de 30 ans et les valeurs portées par les SISM ont mobilisé tous les ans de nouvelles associations et organismes prêts à s'engager pour informer et communiquer sur la santé mentale. Le nombre d'événements est ainsi passé de quelques dizaines au début des années 90 à plus de 700 événements recensés en 2014, pour atteindre plus de 1500 événements en 2023.

¹ La lettre de Psychiatrie française, novembre 1992, n°19

Les SISM visent à :

- **PROMOUVOIR** une vision globale de la santé mentale, à partir de la thématique définie chaque année.
- **INFORMER** sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, les droits et la variété des ressources existantes (promotion, prévention, éducation, soins, accompagnements, entraide, etc.).
- **DÉSTIGMATISER** les troubles psychiques en favorisant le partage du savoir expérientiel et déstigmatiser les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.
- **FAVORISER** le développement des ressources individuelles, sociales et environnementales pour prendre soin de la santé mentale de la population.
- **FÉDÉRER** les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, construire des événements en partenariat local et ouvrir des débats citoyens.
- **FAIRE CONNAÎTRE** les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien de proximité et une information fiable sur la santé mentale

1. Missions du Collectif national des SISM

Les SISM sont portées par un Collectif national² qui regroupe plus d'une vingtaine de partenaires, usagers, proches et professionnels investis dans les champs de la santé mentale. Le Collectif national est animé par un Secrétariat général, coordonné par Psycom depuis 2013.

Les membres du Collectif s'engagent à :

- ❖ **Choisir** une thématique annuelle définie par un argumentaire rédigé en commun
- ❖ **Valider** la stratégie et les supports d'organisation, de communication et d'évaluation produits par le Secrétariat général
- ❖ **Communiquer** sur les SISM au niveau national en valorisant l'ensemble des manifestations
- ❖ **Promouvoir** les partenariats locaux et favoriser la mise en réseau des acteurs pour réaliser des événements SISM
- ❖ **Accueillir** de nouveaux partenaires dans le Collectif national
- ❖ **Garantir** le respect de la charte du Collectif national

2. Composition du Collectif

Constitué au départ essentiellement d'acteurs de la santé mentale et de la psychiatrie, le Collectif national s'est élargi au fil des ans à des partenaires représentatifs du champ du social et médico-social, de la santé publique, de la promotion de la santé et des élus locaux.

² Appelé « Comité d'organisation » jusqu'en 2014

Il réunit à ce jour 25 membres.

1. **ADESM** : Association des établissements participant au service public de santé mentale
2. **ADVOCACY France** : association d'usagers en santé mentale, médico-sociale et sociale
3. **AFP** : Association française de psychiatrie
4. **AMF** : Association des Maires de France
5. **ANPCME** : Association nationale des psychiatres présidents et vice-présidents des CME de CH et CHS
6. **ANMDA** : Association nationale des Maisons des adolescents
7. **ASCODOCPSY** : Réseau documentaire en psychiatrie
8. **CCOMS/EPMS Lille-Métropole** : Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale et **Centre national de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale**
9. **CNASM** : Centre national audiovisuel en santé mentale
10. **EPE Ile-de-France** : Ecole des parents et des Educateurs
11. **ESPT** : Association Elus, santé publique et territoires
12. **FFP** : Fédération française de psychiatrie
13. **FNA-TCA** : Fédération nationale des associations liées aux troubles des conduites alimentaires
14. **FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ** (ex-FNARS)
15. **FÉDÉRATION PROMOTION SANTÉ** (ex-Fnes)
16. **FNAPSY** : Fédération nationale des associations des usagers de la psychiatrie
17. **FRANCE DÉPRESSION**
18. **MGEN** : Mutuelle générale de l'Education nationale
19. **FÉDÉRATION NATIONALE MUTUALITÉ FRANÇAISE**
20. **PSYCOM** Santé Mentale Info
21. **SANTÉ MENTALE FRANCE**
22. **SFSP** : Société française de santé publique
23. **UNAF** : Union nationale des associations familiales
24. **UNAFAM** : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
25. **UNICEF France** : Fonds des Nations unies pour l'enfance

Les associations, fédérations ou organismes membres du Collectif ont une représentation au niveau national.

3. Intégration de nouveaux membres du Collectif national

Les associations, structures, ou organisations souhaitant intégrer le Collectif national sont invitées à envoyer un dossier de présentation ainsi qu'une lettre de motivation au Secrétariat général. Elles sont ensuite conviées à se présenter lors d'une réunion du

Collectif. Les membres valident par cooptation à la majorité l'inclusion de tout nouveau membre.

4. Missions du Secrétariat général

Jusqu'en 2005, la coordination du Collectif national des SISM était assurée par l'Association française de psychiatrie. Le Centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS, Lille), membre du Collectif depuis 2001, a repris ce rôle jusqu'en avril 2014. A cette date, les missions du CCOMS ayant évolué, le Collectif a validé le fait que Psycom (organisme public d'information sur la santé mentale) assure le Secrétariat général du Collectif national.

Le Secrétariat général a pour missions de :

- **Coordonner le Collectif national** : organiser et animer les réunions du collectif, rédiger et diffuser les comptes rendus,
- **Rédiger des supports méthodologiques³ en collaboration avec les membres du Collectif** à l'usage des organisateurs d'événements SISM (argumentaire, guide méthodologique, tutoriels vidéos, kit de communication, etc.),
- **Valoriser les actions SISM locales**, notamment sur les réseaux sociaux,
- **Diffuser l'information relative aux SISM**, notamment via une Newsletter régulière
- **Animer le site internet** (semaines-sante-mentale.fr) et les **réseaux sociaux** (Facebook et LinkedIn),
- **Gérer les demandes de subventions** et leur suivi,
- **Gérer les relations avec les prestataires** (site internet, graphiste, revue de presse, saisie de base de données),
- **Animer le réseau** des organisateurs d'événements SISM et orienter vers les collectifs SISM locaux,
- **Apporter un soutien méthodologique** aux acteurs, notamment via l'animation de webinaires,
- **Gérer les demandes reçues** via la messagerie et la ligne téléphonique (sism.contact@gmail.com), y compris les relations presse,
- **Réaliser et analyser l'enquête d'évaluation** post-SISM,
- **Rédiger et diffuser le bilan** quantitatif et qualitatif annuel des SISM.

³ Avec la contribution des membres du Collectif. En particulier, le guide méthodologique est rédigé en collaboration avec Ascodocpsy qui fournit une bibliographie de ressources variées liée à la thématique de l'édition des SISM dans le but de donner des idées d'actions aux organisateurs.

5. Financement

En 2023, Psycom a bénéficié d'un financement de la Direction générale de la santé du Ministère de la Santé et de la prévention, afin d'assurer le Secrétariat général du collectif national. Cette subvention couvre une partie des frais liés à la coordination du secrétariat général du collectif national, à l'animation du site web national et la création du kit de communication annuel (affiche, guide méthodologique). PSYCOM a contribué sur ses fonds propres au financement complémentaire permettant d'assurer la totalité des missions du Secrétariat général.

6. Personnel

Psycom accueille la personne recrutée pour assurer le secrétariat général des SISM. Comme pour tous les salariés du Psycom, la gestion RH (recrutement, rémunération, mise à disposition, etc.) est garantie par le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, qui assure les fonctions support administratives et logistiques pour Psycom, au nom du Collectif national.

7. Réunions

Les membres du Collectif national se réunissent environ 6 fois par an. Tous les points concernant l'organisation des missions nationales des SISM sont discutés et arrêtés lors de ces réunions, par la recherche de consensus. Les membres s'engagent à participer aux réunions, à contribuer aux réflexions et à être force de propositions. Dans un souci d'équilibre de représentation, chaque membre du Collectif peut être représenté par maximum 2 personnes aux COPIL. Concernant les processus de décisions lors de ces réunions, elles ont lieu par consensus ou vote, selon le principe d'un membre = une voix.

8. Planning annuel de validation des actions, validations et réunions :

Janvier

- Argumentaire
- *Réunion du collectif national*

Février

Affiche nationale

Mars

- Guide méthodologique
- Bibliographies
- *Réunion du collectif national*

Avril

- Bilan de l'édition précédente
- *Réunion du collectif national*

Juin

- Communiqué de presse
- *Réunion du collectif national*

Septembre

- Relance presse
- *Réunion du collectif national*

Octobre

- SISM

Novembre

- Définition du thème
- *Réunion du collectif national*

9. Les collectifs SISM locaux

Des collectifs SISM locaux sont créés en région. Ils sont constitués des partenaires locaux qui s'investissent dans l'organisation d'actions lors des SISM tous les ans. Ils peuvent se créer par région, département ou encore par ville, nombre d'entre eux sont issus des Conseils locaux de santé mentale (CSLM). Les collectifs locaux ont un fonctionnement autonome et le Collectif national n'a pas de pouvoir hiérarchique ou d'autorité sur eux. Un recensement des collectifs locaux est réalisé sur le site des SISM.

Le Collectif national peut associer ou concerter les membres des collectifs locaux impliqués dans la mise en œuvre des actions des SISM, dans l'exercice de ses missions.

Les Collectifs locaux SISM s'engagent à respecter les missions, les valeurs et les dates des SISM.

10. Révision de la charte

La charte pourra être mise à jour une fois par an, à la date anniversaire de sa validation.